Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-212201099-20251222-DELIB1221225-DE

République Française
Département des Côtes d'Armor
Commune de LANLOUP

Séance du 22/12/2025

Nombre de conseillers : 11 ; en exercice : 11 ; présents : 8.

L'an deux mil vingt-cinq, le 22 décembre à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie de la commune, sous la présidence de M. Yannick LE BARS, Maire.

Date de convocation : 18/12/2025.

Présents : Yannick LE BARS, Inès GONSE, Jacques THORAVAL, Guénolé LAVAL, Marie José LIBOUBAN, François REBOURS, Marie-Christine MARCUS, Emmanuel FEINTE.
Absents : Michelle MENGUY, Monique COZ (procuration à Marie-Christine MARCUS), Cyril MENGUY.
Secrétaire de séance : Emmanuel FEINTE.

1- Aménagement du bourg : Avant-Projet et demandes de subventions

M. le Maire rappelle à l'assemblée que l'Avant-Projet d'aménagement du bourg a été finalisé par le cabinet de maitrise d'œuvre et présenté à la population le mercredi 17 décembre dernier.

Le projet global est estimé à 490 021,00 € HT comprenant un lot voirie avec une base trottoirs pavés et un 2ème lot espaces verts. Lors de la consultation il sera proposé une option enrobés de couleur pour les trottoirs et le choix définitif sera fait en fonction des financements obtenus et du résultat de l'appel d'offres.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :
- d'approuver ce programme de travaux estimé à 490 021,00 € HT
- de solliciter des subventions à l'Etat au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local)
- de solliciter des subventions au Département dans le cadre du Contrat de Territoire et du reversement du produit des amendes de Police
- d'autoriser M. le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Pour extrait conforme
Le Maire,
Yannick LE BARS.